

Références : Arrêté du 25 mai 2016, arrêté de consolidation du 01 septembre 2022.
Conseil de l'École doctorale du 25 septembre 2023

Thèse de doctorat sur travaux Procédure d'inscription et de soutenance

L'École doctorale SHS N°473, propose la mise en place d'une thèse sur travaux. Il s'agit de permettre l'obtention du doctorat de l'université sur la base de travaux de recherches personnels réalisés par le candidat antérieurement à son inscription en thèse à l'université de Lille.

Les critères d'évaluation sont tout aussi rigoureux que pour une thèse « classique » ; ils répondent aux exigences propres des CNU correspondants et n'exemptent pas de la validation des modules de la formation doctorale de l'ED SHS (voir la maquette).

Elle permet la soutenance d'une thèse de doctorat dans l'année de première inscription.

Cette procédure est distincte de l'attribution du doctorat en VAE.

La procédure de thèse sur travaux comprend 6 étapes :

- 1- Dépôt du dossier auprès du laboratoire de rattachement du directeur ou de la directrice de thèse
- 2- Transmission du dossier à l'École doctorale par le laboratoire
- 3- Recevabilité du dossier de candidature par l'École doctorale
- 4- Rédaction du mémoire de thèse
- 5- L'inscription pédagogique sur la plateforme Adum
- 6- Soutenance de thèse

**Ouvrages, publications nationales et internationales dans les revues, communications dans les congrès nationaux ou internationaux, autres communications (séminaire, colloques) rapports scientifiques, rapports techniques, rapport d'études, brevets et innovations, etc...*

***Les conseils de l'École doctorale pour les inscriptions se déroulent 2 fois par an :*

Conseil d'ED pour 1^{er} inscription (mi-novembre)

Conseil d'ED pour réinscription (fin juin ou début juillet)

Pour l'inscription en thèse sur travaux vous pourrez présenter votre dossier pour l'un ou l'autre de ces conseils (vous pourrez contacter l'ED ou votre laboratoire pour connaître le calendrier précis)

I. Dépôt de candidature auprès du laboratoire

Le dossier est transmis par la direction de thèse au laboratoire avec copie à l'École doctorale (maxime.ducloy@univ-lille.fr). Pour juger de la recevabilité du dossier il sera demandé 2 expertises :

- **1 expertise** par la direction du laboratoire

- **1 expertise** par un spécialiste du domaine sans lien direct avec le candidat, désigné librement par le laboratoire.

II- Transmission du dossier à l'Ecole Doctorale

Environ 1 mois avant le conseil de l'École doctorale le laboratoire transmettra le dossier complet pour examen dans un premier temps par l'École doctorale :

III- Recevabilité du dossier de candidature

Ce dossier comprendra :

- 1- Un curriculum vitae détaillé décrivant la formation initiale et l'ensemble des expériences professionnelles, l'intégralité des productions* hiérarchisées selon les normes de la discipline concernée
- 2- La liste des travaux soumis
- 3- Une note de 30 pages maximum présentant les travaux de recherches et de développement réalisés et précisant l'état des connaissances et l'apport des travaux du candidat.
- 4- L'avis du directeur de thèse
- 5- Proposition de jury provisoire
- 6- 2 expertises (voir étape 1)

L'étape 3 permet de vérifier que le candidat présente le niveau requis pour une formation doctorale. Si nécessaire un suivi complémentaire de formation doctorale pourra être demandé pendant l'année d'inscription.

Après étude et validation du dossier par l'École doctorale, le dossier sera soumis au conseil de l'École doctorale en vue de proposer le dossier à l'inscription.

IV- Rédaction du mémoire de thèse

Encadré par sa direction de thèse, le candidat rédige un mémoire en deux parties :

- a. Une première partie, spécifiquement rédigée, présentant de façon unifiée l'ensemble des travaux en les situant par rapport à l'état des connaissances.
- b. Une seconde partie constituée des copies des travaux les plus marquants, en cohérence avec la première partie. En fonction des exigences du CNU correspondant.

V- Inscription sur la plateforme ADUM

Vous devrez créer votre compte Adum et vous inscrire pédagogiquement

Lien ADUM : <https://adum.fr/>

Tuto inscription ADUM

⚠ Vous ne devez pas constituer de CSI mais vous déposerez à la place sur Adum les 2 expertises demandées pour la constitution du dossier

VI- Soutenance de thèse

Deux mois avant la date prévue de votre soutenance votre directeur ou directrice de thèse devra transmettre au laboratoire la proposition de jury définitive* pour signature qui la transmettra à l'ED pour validation.

Parallèlement vous pourrez déclarer votre soutenance sur Adum. (Dépôt du mémoire en PDF, de l'attestation de scolarité et du certificat de conformité)

Les rapporteurs recevront un mail de désignation officiel qui comprendra un lien pour le dépôt du pré-rapport et la date de dépôt (3 semaines avant la soutenance)

**Selon les règles habituelles définies par l'arrêté du 25 mai 2016, arrêté de consolidation du 01 septembre 2022.*